



DOCUMENT A CONSERVER



Commune de FLAVIAC

Information sur les **RISQUES MAJEURS**

LES BONS REFLEXES...



Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs
- DICRIM -

LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE DE FLAVIAC

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?



Les **risques majeurs** résultent d'évènements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Ils ont une très faible probabilité de survenir mais ils peuvent avoir des conséquences très graves.

Le mot du Maire

Notre commune peut être touchée à tout moment par des évènements marquants : accident technologique tel que transport de marchandises dangereuses, catastrophe naturelle telle qu'inondation, feux de forêts, incidents climatiques...

La prévention commence par l'information. Celle-ci passe par le développement d'une culture de sécurité permettant à chacun d'évaluer sa vulnérabilité par rapport aux risques naturels recensés sur le territoire communal, d'acquérir une conscience du risque, d'anticiper par des mesures préventives avant la survenue, et d'avoir des comportements adéquats si l'un de ces événements se produit.

Aussi, conformément à la loi, je vous présente le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Ce guide est un véritable outil de sensibilisation, simple, concis et pratique destiné à mieux vous informer des risques technologiques et naturels, sur leurs conséquences et les mesures à prendre pour s'en protéger.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement. Ce document est consultable sur notre site Internet www.flaviac.fr

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en situation de crise.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Gérard BEAL
Maire de Flaviac



SOMMAIRE

Les risques majeurs sur la commune de FLAVIAC

p 2

Les risques naturels sur la commune :

- Le risque d'inondation torrentielle **p 4**
- Le risque feu de forêt **p 5**
- Les mouvements de terrain **p 6**
- Les séismes **p 7**
- Les évènements climatiques **p 8**

Les risques technologiques sur la commune :

- Le risque de transport de matières dangereuses **p 9**

La sécurité civile

p 10

Le Plan Communal de Sauvegarde

p 11

Le mémento des risques

p 12

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.



LES INONDATIONS TORRENTIELLES

L'inondation torrentielle provient d'une crue rapide d'un torrent / ruisseau de montagne due à des précipitations intenses et brèves

Caractéristiques de la crue à régime torrentiel :

- Temps de réponse très court (de 1 à 6h entre l'épisode pluvio-orageux et la crue)
- Vitesse de courant très destructrice
- Charrié des tonnes de matériaux

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le risque provient de l'Ouvèze, un Plan de Prévention des Risques Inondations existe au sein de la commune. Le risque provient surtout des embâcles qui se forment au niveau des ponts traversant le cours d'eau. Les zones en aval sont donc susceptibles d'être inondées.

LES BONS REFLEXES

Dès l'alerte par la collectivité :

- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)
- Mettre hors d'eau le maximum de vos biens
- Installer vos mesures de protection temporaires (batardeaux)
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires

Pendant l'inondation :

- Rester informé de la montée des eaux en écoutant la radio (France Inter, France bleu)
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après l'inondation :

- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée
- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Chauffer dès que possible

LES FEUX DE FORET

On parle **d'incendie de forêt** lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite



Feu de sol



Feu de surface



Feu de cimes

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune est concernée par deux massifs forestiers :
au Nord en direction du massif de Gruas.
Au Sud les massifs de la forêt domaniale de l'Ouvèze
Le débroussaillage et le maintien à l'état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200m de la forêt.

LES BONS REFLEXES

Avant :

- Débroussailler
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)



Pendant :

- Si vous êtes témoin d'un feu, alerter les pompiers
- Fermer et arroser volets, portes, fenêtres
- Occulter les aérations avec du linge humide
- Rentrer les tuyaux d'arrosage
- Ecouter la radio (France Inter, France bleu)
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent



Après :



- Eteindre les foyers résiduels
- Sortir et inspecter soigneusement la maison (combles et la toiture)



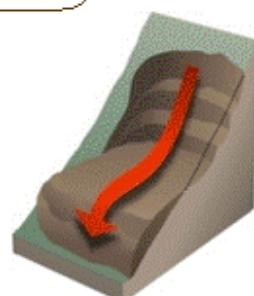
LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les **mouvements de terrain** regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le risque identifié sur la commune de FLAVIAC est un risque de glissement de terrain. La commune a été reconnue en catastrophe naturelle suite à mouvement de terrain de 2003



L'aléa glissement de terrain

LES BONS REFLEXES



Dès les premiers signes :

- Evacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Éviter de téléphoner



Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Respecter les consignes de retour à la normale

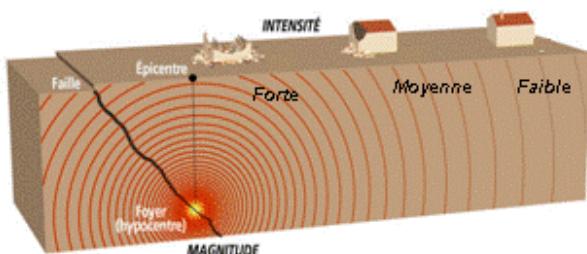
LES SEISMES

Un **seisme ou tremblement de terre** se traduit en surface par des vibrations du sol.

Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

FLAVIAC est située en zone sismique 3 risque modéré depuis le 1 mai 2011



LES BONS REFLEXES

Dès la première secousse :

- A l'intérieur** : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- A l'extérieur** : s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. S'accroupir et se protéger la tête
- En voiture** : s'arrêter et rester à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets
- Ne pas utiliser l'ascenseur
- Ne pas téléphoner



A l'arrêt des secousses :

- En cas de séisme important, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes
- Ecouter la radio
- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz
- Vérifier que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs



LES EVENEMENTS CLIMATIQUES

On parle de **tempête** lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89 km/h, ce qui correspond au degré 10 de l'échelle de Beaufort. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleur...).

Deux paramètres caractérisent les **chutes de neige** : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige (50 cm de neige tombée en 12 ou 48 heures ne produisent pas le même résultat).

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : www.meteo.fr



LES BONS REFLEXES

Dès l'alerte :

- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagner un abri en dur.
- Fermer portes et volets.
- S'éloigner des rives de l'Ouvèze.



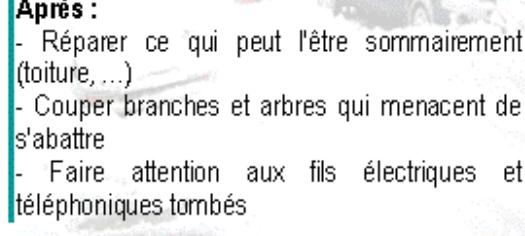
Pendant :

- Rester à l'abri et ne pas prendre son véhicule
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture, ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés



LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le **risque de transport de matières dangereuses (TMD)** est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.

LE RISQUE DE TMD PAR VOIE ROUTIÈRE

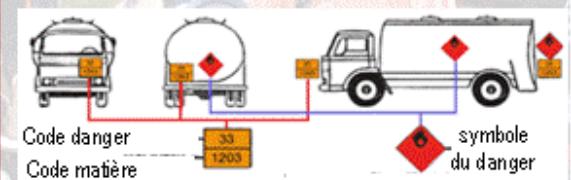
Le risque d'accident de TMD par voie routière est dû à la présence de la : **D 104 reliant Privas à l'autoroute A7**.

Cependant ce risque est difficilement localisable puisqu'un accident peut se produire sur toutes les routes de la commune.

LES BONS REFLEXES

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger



Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer fenêtre/porte, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée.

A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement



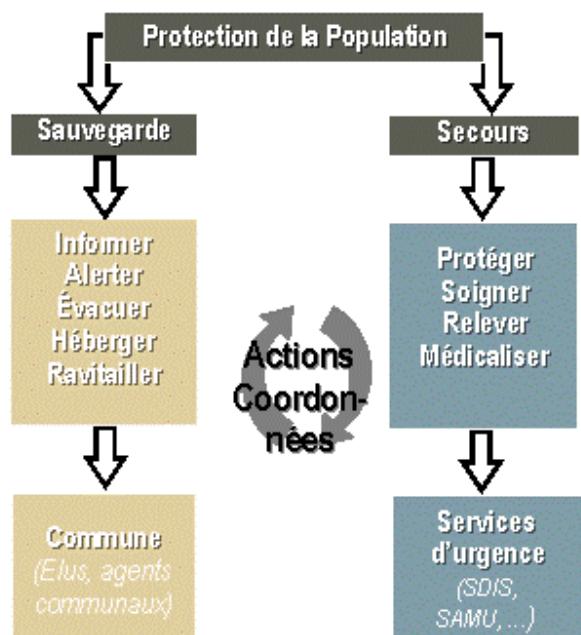


LA SECURITE CIVILE

Face à un événement majeur, il est important que les pouvoirs publics et les services d'urgence s'organisent afin de coordonner leurs actions pour la **PROTECTION DE LA POPULATION**.



Ainsi, l'Etat a mis en place un plan ORSEC, Organisation de la Réponse de Sécurité Civile. Par ailleurs, les collectivités ont la possibilité de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde leur permettant d'assurer l'ensemble des missions qui sont sous leurs responsabilités.



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Pour faire face à tous ces événements, la collectivité a mis en place le **plan communal de sauvegarde**.

C'est un document opérationnel permettant d'organiser la collectivité en cas d'événement majeur.



L'alerte des citoyens en cas de crise majeure

Le mise à disposition de moyens humains et matériels

La mise en œuvre de mesures d'accueil et de soutien

Les mesures de retour au calme

INDEMNISATION DES VICTIMES

Si vous êtes propriétaire et avez souscrit à un contrat d'assurance garantissant les dommages d'incendie et les dommages aux biens alors :

- 1) Informer immédiatement la Mairie en indiquant :
 - La date, l'heure et la nature de l'événement
 - Les principaux dommages constatés
- 2) Prévenir sa compagnie d'assurance
- 3) Surveiller la publication au journal officiel de l'arrêté interministériel fixant la liste des communes pour lesquelles le Gouvernement constate l'état de catastrophe naturelle.
- 4) Dans les dix jours suivant la publication au journal officiel de cet arrêté, reprendre contact avec son assureur afin de constituer un dossier de sinistre.

Mairie de « FLAVIAC »

Place Jean Jaurès

07000 FLAVIAC

Tel : 04 75 65 71 57 / Fax : 04 75 65 77 59

mail : mairie-de-flaviac@wanadoo.fr

LE MEMENTO DES RISQUES

LES BONS REFLEXES



- Ecouter la radio et suivre les consignes de sécurité



- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux



- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les services de secours

Accident impliquant des matières dangereuses :



- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer portes et fenêtres, arrêter la ventilation)



Numéros d'urgence :

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Police : 17 ou 112

Fréquences radio :

France Inter : 89.8

France Bleu : 98.4

Pour en savoir plus :

- Le site internet du ministère de l'Ecologie et du Développement durable sur les risques majeurs : www.prim.net

DOCUMENT A CONSERVER

Réalisé le 10/05/2011